

Patrick LEHMANN
Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation

Régine BAUMEISTER
Cadre supérieur de Santé
Coordonnateur pédagogique

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :
Patrick LEHMANN
Régine BAUMEISTER

Nous vous félicitons pour votre admission à l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier de Rouffach. La rentrée scolaire est programmée le **lundi 4 septembre 2023** et sera précédée par **une pré-rentrée administrative** qui se déroulera le vendredi 1^{er} septembre 2023 de 09h00 à 16h00 à la salle des fêtes du centre hospitalier de Rouffach (des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement).

L'entrée en formation d'Infirmier(ère) Diplômé(e) d'Etat nécessite quelques formalités administratives. Aussi, je vous demanderai de lire **attentivement** les informations relatives à votre entrée et de me retourner, selon les délais indiqués sur la liste des pièces à fournir, les documents cités (*Annexe I*).

Je vous informe que votre inscription sur le registre de l'IFSI de Rouffach est subordonnée :

- **à la production des pièces exigées :**
 - ☛ *passé les délais indiqués sur l'annexe 1 et sans nouvelles de votre part, je considérerai que vous renoncez à votre inscription en 1^{ère} année à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier de Rouffach.*
- **au paiement des frais d'inscription universitaire** qui s'élève à 170,00 Euros.
- **à la remise du dossier médical ci-joint complet.**
 - ☛ *J'attire votre attention que le dossier médical doit être remis le jour de la rentrée au plus tard.*

En cas de désistement, je vous prierais de bien vouloir nous contacter le plus rapidement possible afin que votre place puisse être attribuée au candidat suivant.

Dans l'attente de vous accueillir à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Rouffach, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Patrick LEHMANN



Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation

Pièces administratives à fournir

DOSSIER ADMINISTRATIF

- ☐ Un chèque **d'un montant de 170 Euros** relatif aux droits d'inscription universitaire, libellé à l'ordre de la trésorerie Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA).
Conformément aux préconisations tarifaires de la Région Grand Est, un quote-part de 23 € reste acquis à l'institut de formation en cas de désistement. Toute demande de remboursement devra être formulée expressément par courrier.
- ☐ Un chèque de caution d'un montant de **11,55 €** pour la carte badge, libellé à l'ordre de la trésorerie du GHRMSA
- ☐ L'attestation de contribution à la Vie Etudiante (CVEC) ; **voir les modalités et démarches décrites dans la notice d'information ci-jointe**. Cette contribution obligatoire s'élève à **100 Euros** pour l'année 2023/2024 ;
- ☐ La fiche d'inscription complétée, datée et signée, accompagnée d'une photo d'identité couleur normalisée
- ☐ Votre curriculum vitae actualisé ;
- ☐ La photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour en cours de validité à l'entrée en formation, certifiée conforme à l'originale, datée et signée ;
Point d'attention : lors de l'inscription en première année, vérifiez la pièce d'identité qui doit être valable le jour du jury du diplôme d'Etat Infirmier soit, fin juillet N+3, sinon procéder à la demande de renouvellement en raison des délais d'attente importants.
- ☐ Une photocopie de l'ensemble des diplômes obtenus, certifiée conforme à l'original, datée et signée. Pour les bacheliers 2023, le diplôme du baccalauréat sera transmis dès réception ;
- ☐ La copie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) anciennement Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ;
- ☐ Pour les candidats bacheliers : une photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat certifiée conforme à l'original, datée et signée ;
- ☐ L'attestation d'affiliation à la sécurité sociale en cours de validité (disponible sur votre espace personnel AMELI) ;
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (généralement comprise dans l'assurance habitation de votre lieu de résidence) ;
- ☐ Le formulaire concernant le matériel informatique ;
- ☐ Le formulaire de recensement administratif pour l'affectation des stages ;
- ☐ Le formulaire de demande d'attribution de chambre, le cas échéant ;
- ☐ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à votre nom personnel datant de moins de 2 mois ;

DOSSIER DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

- ☐ Le « dossier apprenant » de la Région Grand Est complété accompagné des pièces justificatives (Cf. annexe 2)
(Lire attentivement les conditions de prise en charge des frais de formation et des justificatifs à fournir selon votre situation).
- ☐ Une photocopie du courrier de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCO uniquement pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge des frais de formations autre que la Région Grand Est (Promotion professionnelle, Transitions Pro Grand Est, OPCO Santé (UNIFAF), ANFH ...) certifiée conforme à l'original, datée et signée.

RAPPEL

ATTENTION NE PAS CONFONDRE LE FINANCEMENT DE LA FORMATION ET LA RÉMUNÉRATION

- ⇒ Financement de la formation = Frais de formation pris en charge par la région Grand Est sous conditions (8 200 € par année), par votre employeur, ou à titre personnel
- ⇒ Rémunération = rémunération versée pendant la formation par un organisme (pôle emploi, ANFH, Transition Pro, employeur ou autre)

DOSSIER MEDICAL pour la pré-rentree du 1^{er} septembre 2023 dernier délai

- ☐ Un certificat médical établi par un **médecin agréé** (pas votre médecin traitant attention),
(La liste des médecins agréés est consultable sur le site de l'Agence Régionale de Santé de votre région),
- ☐ Le dossier médical complété par le médecin traitant,
- ☐ Une photocopie du carnet de vaccinations,
- ☐ Une copie de la sérologie Hépatite B.

Le dossier médical doit être COMPLET.

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Téléphone : 03 89 78 70 63
Télécopie : 03 89 78 72 12
Courriel : contact.ifs@ch-rouffach.fr



Patrick LEHMANN
Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation

Régine BAUMEISTER
Cadre supérieur de santé
Coordonnateur pédagogique

DOSSIER D'ADMISSION 2023

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
27, rue du 4ème R.S.M.
68250 ROUFFACH**

Tél : 03 89 78 70 63 - Fax : 03 89 78 72 12 – contact.ifs@ch-rouffach.fr

Vous serez convoqué(e) le jour de la pré-rentrée administrative qui se déroule le vendredi 1^{er} septembre 2023 selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement, par mail.

**Dans l'attente de vous recevoir le jour et le créneau précis,
nous vous remercions de vous rendre disponible.**

Dépôt du dossier d'admission :

Le dossier **COMPLET** d'admission définitive pourra être, soit :

- envoyé par courrier à l'IFSI en recommandé avec accusé de réception ;
- remis directement au secrétariat de l'IFSI

Date de retour du dossier, conformément à l'arrêté du 28 février 2023 relatif au calendrier 2023 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur :

- Pour les candidats ayant accepté définitivement une **proposition d'admission entre le 01/06/2023 et le 10/07/2023**, le **retour du dossier** est fixé au **19/07/2023 – 12h00**
- Pour les candidats ayant accepté définitivement une **proposition d'admission entre le 11/07/2023 et le 20/08/2023**, le **retour du dossier** est fixé au **25/08/2023 – 12h00**
- Pour toute **proposition d'admission acceptée à partir du 21/08/2023**, l'inscription administrative se fait **dans les plus brefs délais** après l'acceptation.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous informons que le secrétariat de l'IFSI est ouvert au public les jours ouvrés durant les mois de juillet et août, de 8 h 15 à 11 h 45.

NOTICE D'INFORMATION 2023

1. DATE DE LA RENTREE

La rentrée scolaire est fixé le **lundi 4 septembre 2023** et sera précédée par la **pré-rentrée administrative programmée le vendredi 1^{er} septembre 2023 de 9h00 à 16h00**. L'accueil se fera à la salle des fêtes du centre hospitalier de Rouffach.

2. HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement au des étudiants, en chambre individuelle équipée d'une salle d'eau individuelle. Le home est situé à proximité immédiate du Centre Hospitalier de ROUFFACH. A partir de la rentrée de septembre 2023, les étudiants et élèves de l'institut pourront bénéficier d'un tarif avantageux pour le loyer au Home. Le montant du loyer s'élèvera à 200€/mois. Le versement se fera obligatoirement par prélèvement automatique. L'étudiant(e) peut bénéficier d'une allocation de logement à caractère social (ALS). Cette allocation est versée sur la base des revenus propres de l'étudiant. Une caution égale au montant du loyer est demandée et sera remboursée, sauf dégradation, à la sortie, après inventaire et vérification de l'état des lieux.

3. LES REPAS

Possibilité de prendre les repas de midi au Restaurant du Personnel (Self-service). A titre indicatif, le prix moyen du plat du jour est de 3,38 €. Une carte badge vous sera remise moyennant **une caution d'un montant de 11,55 €, par chèque**. La caution vous sera rendue en fin de formation, après restitution de la carte badge. Cette carte badge vous sera également nécessaire pour accéder au bâtiment de l'institut.

A titre indicatif, en cas de perte de votre badge, le renouvellement de celui-ci vous sera facturé 11,55 €.

4. LA CONTRIBUTION DE LA VIE ETUDIANTE (CROUS)

Cette **contribution obligatoire s'élève à 100 Euros**. Tout étudiant en formation initiale est concerné, peu importe l'âge ou son niveau d'études.

Les boursiers sont exonérés de cette contribution sur pièce justificative qui sera remise par la Région Grand Est. Dans ce cas, vous pouvez demander le remboursement : Via l'application, <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>, jusqu'au 31 mai de l'année universitaire pour laquelle vous demandez le remboursement (*par exemple : avant le 31 mai 2024 si vous avez payé pour une attestation 2023-2024*).

Cas particuliers : si vous êtes inscrit(e) en formation continue (c'est-à-dire que votre formation est prise en charge par un employeur ou par un organisme collecteur) **vous n'êtes pas concerné(e) par cette contribution**.

Cette contribution doit être réglée avant votre inscription administrative en se connectant et en créant un compte sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Le paiement s'effectue par Carte Bancaire en ligne pour pouvoir ensuite télécharger l'attestation d'acquittement à joindre impérativement au dossier administratif.

5. MODALITES D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Les étudiants en soins infirmiers doivent s'inscrire à l'UNISTRA. Elle est obligatoire et nécessaire pour tous les étudiants infirmiers d'Alsace car elle permet l'accès à un compte « ERNEST » et à la plateforme « MOODLE » (cours en ligne). A la fin des trois années de formation et après l'obtention du diplôme d'état infirmier remis par l'IFSI, les étudiants reçoivent le grade Licence délivré par le service Univertisation. Cette inscription est complémentaire à l'inscription réalisée à l'IFSI là où l'étudiant va suivre sa formation. Elle est renouvelée chaque année durant les trois années de formation. Les modalités sont disponibles en ligne sur le site de la Faculté de Médecine soit :

<https://med.unistra.fr/formations/autres-metiers-de-la-sante/ide>

Attention : l'inscription universitaire se réalise après l'inscription à l'IFSI du centre hospitalier de Rouffach et le paiement de la CVEC. Ouverture des inscriptions universitaires le 05/07/2023

6. FINANCEMENT DE LA FORMATION INFIRMIERE

La Région Grand Est prend en charge les frais de formation des étudiants suivants :

- étudiant en poursuite d'étude (*scolarisé soit en 2021/2022 et/ou 2022/2023*),
- demandeur d'emploi non démissionnaire au cours d'une période de référence (*Cf dossier apprenant*),
- salarié à titre compensatoire.

Accédez à toutes les informations utiles sur le site institutionnel de la Région Grand Est sur

www.fss.grandest.fr

7. DEMANDE DE BOURSE

La Région Grand Est peut vous accorder une bourse. Celle-ci est une aide financière dont les ressources familiales ou personnelles sont reconnues insuffisantes au regard des charges occasionnées par la formation. Vous trouverez tous les renseignements utiles et pourrez simuler une demande de bourse à l'adresse suivante :

<https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr>

Les demandes de bourses seront à déposer directement sur le site internet dès le 1^{er} juillet 2023, et au plus tard le 30 septembre 2023.

Le code d'accès spécifique à l'institut de formation de Rouffach est IFSI9815 (A noter que ce code est strictement confidentiel).

8. AMENAGEMENT DES EPREUVES

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'état infirmier, article 4-1, les étudiants en situation de handicap peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut.

Les étudiants en situation de handicap sollicitant un aménagement des conditions des épreuves d'évaluation devront adressés leur demande à un médecin de l'Université de Strasbourg. Un formulaire de demande (Cerfa 15 695*01 Certificat médical) est proposé sur le site internet <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/68> et sera à envoyer au médecin de l'université qui rendra un avis. Cet avis sera adressé par le candidat à la direction de l'institut de formation compétente pour ouvrir et organiser les évaluations.

9. DEMANDE DE DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'état infirmier, articles 7 et 8, il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de l'IFSI **au plus tard le 08 septembre 2023**, dernier délai. Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude votre demande.

10. LA LIAISON GARE DE ROUFFACH – CENTRE HOSPITALIER FALICITEE

La ligne de bus 40 assurant la liaison entre la gare de Rouffach et le centre hospitalier de Rouffach offre un cadencement d'un car toutes les demi-heures de 6h à 9h et de 16h à 19h.

11. L'association Amicale du Personnel du centre hospitalier de Rouffach

L'association AMICALE compte environ 1400 adhérents. Elle vit et se développe grâce à ses adhérents. Les étudiants en soins infirmiers peuvent bénéficier des nombreux avantages (accès au local vente, culture, sortie, sport). L'adhésion se fait au « local vente » situé au sein de centre hospitalier de Rouffach.

FRAIS A PREVOIR POUR LA RENTRÉE 2023

1. LES DROITS D'INSCRIPTION

Les étudiants doivent s'acquitter des droits d'inscription universitaire pour l'année 2023-2024 d'un montant **de 170 Euros**. Le chèque est à établir à l'ordre de la trésorerie du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA)

Conformément aux préconisations tarifaires de la Région Grand Est, un quote-part de 23 € reste acquis à l'institut de formation en cas de désistement. Toute demande de remboursement devra être formulée expressément par courrier.

2. LA CONTRIBUTION DE LA VIE ETUDIANTE

La contribution unique « Vie Etudiante » est destinée pour l'ensemble des étudiants. Cette contribution **obligatoire** s'élève à 100 Euros. Tout étudiant est concerné, peu importe l'âge ou son niveau d'étude (sauf les étudiants en promotion professionnelle).

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

3. LES TENUES PROFESSIONNELLES

Les tenues professionnelles seront mises à disposition par le Centre Hospitalier de Rouffach et devront être restituées en fin de formation.

Vous devrez disposer d'une paire de chaussures professionnelles, non fournie par l'IFSI.

Il s'agit d'une paire de chaussures **blanches, fermées, anti-dérapantes et non bruyantes**. Les chaussures pourront être librement achetées par l'étudiant à condition que ces chaussures répondent aux caractéristiques énoncés ci-dessus et que leur utilisation soit réservée aux stages.

FICHE D'INSCRIPTION 2023

I. CANDIDAT(E)

Nom et Prénom : Nom Marital :

Sexe** : ☐ F ☐ M** Nationalité :

Date et lieu de naissance : le à

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail : @.....

ATTENTION : il est demandé aux étudiants de créer une adresse mail nominative « gmail » comme suit :
nom.prenom@gmail.com

N° Sécurité Sociale :

Situation de famille** : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcée ☐ Concubinage ☐ Veuf(ve) ☐ PACS

Nombre d'enfants :

N° BEA/INE (Obligatoire pour les bacheliers) : Ce numéro figure sur le relevé des **notes du baccalauréat**.

II. PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom : Lien de parenté : N° de tél :

Nom et Prénom : Lien de parenté : N° de tél :

III. ETUDES

Niveau des études antérieures :

Diplôme(s) obtenu(s) :

IV. TENUES

En vue de la gestion des tenues professionnelles, veuillez nous indiquer votre taille (à titre indicatif)** m :

T. 36 ☐ T. 38 ☐ T. 40 ☐ T. 42 ☐ T. 44 ☐ T. 46 ☐

V. DIVERS

Activités exercées :

Actuellement demandeur d'emploi** : OUI ☐ NON ☐ N° d'identification pôle emploi :

Etes-vous titulaire du permis de conduire : OUI ☐ NON ☐

Disposez-vous d'un véhicule : OUI ☐ NON ☐

Date : ... / ... / ...

Signature :

Ces données sont enregistrées sur le logiciel de gestion des dossiers BL SCOLARITÉ (Berger-Levrault) déclaré auprès de la CNIL

** Cochez la case correspondante

Juin 2023

MATERIEL INFORMATIQUE

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

dans le cadre de la possibilité de cours à distance, possède le matériel informatique suivant ** :

- ☐ ordinateur
- ☐ scanner
- ☐ imprimante
- ☐ connexion internet

Signature de l'étudiant(e) ou du représentant légal :

***cochez la case*

Juin 2023

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE CHAMBRE

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

.....

Habitant à (adresse complète) :

.....

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :@.....

demande à être logé(e) au Centre Hospitalier de ROUFFACH** ,

☐ OUI

☐ NON

Pour les étudiants mineurs** :

☐ autorise ma fille/ mon fils

à prendre une chambre au Centre Hospitalier de ROUFFACH.

Signature de l'étudiant(e) ou du représentant légal :

⇒ L'attribution des chambres se fera au plus tard le jour de la rentrée.

**cochez la case

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements sous certaines conditions.

Tout étudiant(e) admis(e) dans une formation garde la possibilité de saisir la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles dont il (elle) relève pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation infirmière au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez **renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de l'IFSI au plus tard le 08 septembre 2023, dernier délai.**

Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude votre demande.

DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS

Année universitaire 2023 - 2024

**A retourner au secrétariat
au plus tard le 08 septembre 2023**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
Dossier réceptionné par	
Date	
Cachet	

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 16 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier : « Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

PIECES A JOINDRE

- ☐ La copie d'une pièce d'identité certifiée conforme à l'original, datée et signée
- ☐ Le(s) diplôme(s) originaux détenu(s)
- ☐ Le cas échéant, une attestation de validation d'ECTS de moins de 3 ans
- ☐ Le cas échéant, le(s) certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé dans une des professions identifiées au 2° de l'article 7
- ☐ Un curriculum vitae
- ☐ Une lettre de motivation
- ☐ Une attestation de niveau de langue B2 française pour les candidats étrangers

VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMENT LES ENSEIGNEMENTS DONT VOUS DEMANDEZ LA DISPENSE

Semestre	UE	Enseignement

Je demande à bénéficier d'une dispense d'enseignement au vu de mon cursus et/ou de mes acquis antérieurs.

Date :

Signature de l'étudiant :

	RECENSEMENT ADMINISTRATIF POUR L'AFFECTATION DES STAGES	Code : T6N15-10 Version : 1 Date d'application : 10/06/2021
---	--	---

Formation : ☐ Aide-Soignant ☐ Infirmier

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom(s) :

Age :

Situation familiale :

Nombre d'enfant(s) à charge :

Adresse principale :
.....

Adresse durant la formation :
.....

Permis de conduire : ☐ oui ☐ non ☐ en cours

Moyen de locomotion : ☐ Voiture ☐ Bus ☐ Train ☐ Autre, Précisez :

Mode de financement des études :

☐ Formation professionnelle Précisez de quel établissement :

☐ Allocation d'études Précisez de quel établissement :

☐ Autre organisme financeur Précisez :

Indiquer, ci-dessous, le nom des établissements et des unités de soins où exerce un membre de votre famille directe au premier et deuxième degré et conjoint (e) :

-
.....

-
.....

-
.....

-
.....

-
.....

-
.....

-
.....

Profession(s) antérieure(s) :

Lieu(x) d'exercice(s) antérieur(s) pour une période supérieure à 3 mois :

Année	Profession exercée	Employeur/Etablissement	Pôle le cas échéant	Service

Pour les étudiants/élèves ayant effectué des stages en milieu sanitaire et/ou social dans le cadre de leurs études, renseigner le tableau ci-dessous :

Année du stage	Durée du stage	Etablissement d'accueil	Pôle le cas échéant	Service

J'accepte de réaliser un stage dans une unité pratiquant des IVG¹ (cochez la case correspondante à votre réponse) : ☐ oui ☐ non

Je soussigné(e)

atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le Signature :

	Dates	Nom/Fonction/groupe de travail ou commission
Rédaction	23/04/2021	SAID C. Cadre de santé formateur –réfèrent du dossier stage - FROMAGEAT A. Coordinatrice de stage au sein du GHT12
Validation	10/06/2021	BAUMEISTER Régine, FF Coordonnateur pédagogique
Approbation	10/06/2021	LEHMANN P., directeur des soins IFSI/IFAS, coordonnateur instituts GHT

¹ Interruption Volontaire de Grossesse